

Au fil
du

Buëch n°14

SYNDICAT DE RIVIÈRE

LE BULLETIN D'INFORMATION DU BUËCH

2020

Edito



L'année 2020, si particulière pour nous tous au vu de la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons, est aussi l'année des élections municipales et du renouvellement des élus dans les institutions locales.

Le 22 septembre dernier, les nouveaux élus communautaires délégués au SMIGIBA ont pris leurs fonctions pour procéder aux élections internes et mettre en place la nouvelle équipe. Élu président, j'ai souhaité que celle-ci soit motivée, cohérente et représentative de l'ensemble du bassin.

Je voudrais avant tout adresser tous mes remerciements à M. Jacques FRANCOU, mon prédécesseur à cette présidence ainsi qu'à toute l'équipe qui l'a accompagné ces six dernières années. De nombreuses actions ont été mises en place au cours de ce dernier mandat et le syndicat a pu confirmer son importance dans la vallée du Buëch grâce à sa bonne gestion des rivières et des milieux aquatiques du bassin versant.

Notre rôle est avant tout que le syndicat puisse continuer son travail pour la protection des personnes et des biens face aux risques naturels, notamment au travers de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations).

Il devra également poursuivre ses actions en faveur de la gestion environnementale des cours d'eau et de l'animation des six sites Natura 2000 de la vallée.

C'est donc avec l'ambition d'être le président d'une structure active et au service de son territoire que je souhaite amener, avec mon équipe, le syndicat à définir et porter un PAPI (Programme d'actions et de prévention contre les inondations) complet. Ce programme permettra la réalisation de travaux dès la fin de sa phase d'étude.

L'autre axe fondamental concerne l'émergence d'un nouveau contrat de rivière. Ces outils sont des moyens permettant la définition de projets partagés par les différents acteurs locaux et la mutualisation des moyens financiers autour des thématiques portées par le SMIGIBA.

La structure assure par ailleurs de nombreuses missions d'assistance technique auprès des communes et des propriétaires riverains des cours d'eau face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Il est nécessaire de poursuivre ce service qui est défini dans le cadre de l'intérêt général.

C'est avec cette conception, ces valeurs et mes convictions que je m'engage et incite l'ensemble de l'équipe qui m'entoure à œuvrer toujours mieux, avec le sentiment et la volonté indispensables de prendre soin de notre beau patrimoine écologique. Soyons au service d'un Buëch vivant, d'un Buëch à vivre !

Que 2021 soit pour nous tous, au moins, une année de répit.

Et je souhaite une bonne année au Smigiba, à toute l'équipe, ainsi qu'à tous les habitants de la vallée.

Robert GARCIN
Président du SMIGIBA

www.smigiba.fr



La nouvelle équipe en charge du SMIGIBA

Le SMIGIBA est composé de 17 élus qui représentent les 4 communautés de communes membres du syndicat :

- ▶ Buëch Dévoluy - CCBD,
- ▶ Sisteronais Buëch - CCSB,
- ▶ Diois - CCDiois,
- ▶ Baronnies en Drôme Provençale - CCBDP.

Le bureau du conseil syndical se compose de 9 élus dont 1 président, 4 vice-présidents et 4 membres du bureau.

M. Robert GARCIN a été élu président du syndicat lors du comité syndical d'élections du 22 septembre 2020. Il est également élu à Laragne et représente sa commune ainsi que la communauté de communes du Sisteronais Buëch au Parc Naturel Régional des Baronnies en Drôme Provençale.

L'exécutif du SMIGIBA regroupe le président et les vice-présidents que sont : Mme Lamia CONTRUCCI (conseillère municipale à Veynes) ; M. Jean-Marie TROCCHI (maire du Poët) ; M. Georges ROMEO (maire d'Eygallayes) et M. Marc PAVIER (conseiller municipal à Lus-La-Croix-Haute).

Organigramme des élus du comité syndical du SMIGIBA

Le SMIGIBA se réunit régulièrement autour de son conseil syndical composé des 17 élus ci-contre pour décider des actions à entreprendre et de la gestion de la structure. La mise en œuvre des actions est assurée par une équipe technique et administrative de 9 personnes représentant 7,3 équivalent temps plein à ce jour. Le conseil syndical rend également compte des activités de la structure auprès des communautés de communes membres mais également auprès du comité de rivière regroupant les différentes institutions et les acteurs locaux (associatifs et économiques).

Le SMIGIBA porte les actions de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques sur le bassin versant du Buëch mais est également animateur de plusieurs sites Natura 2000.

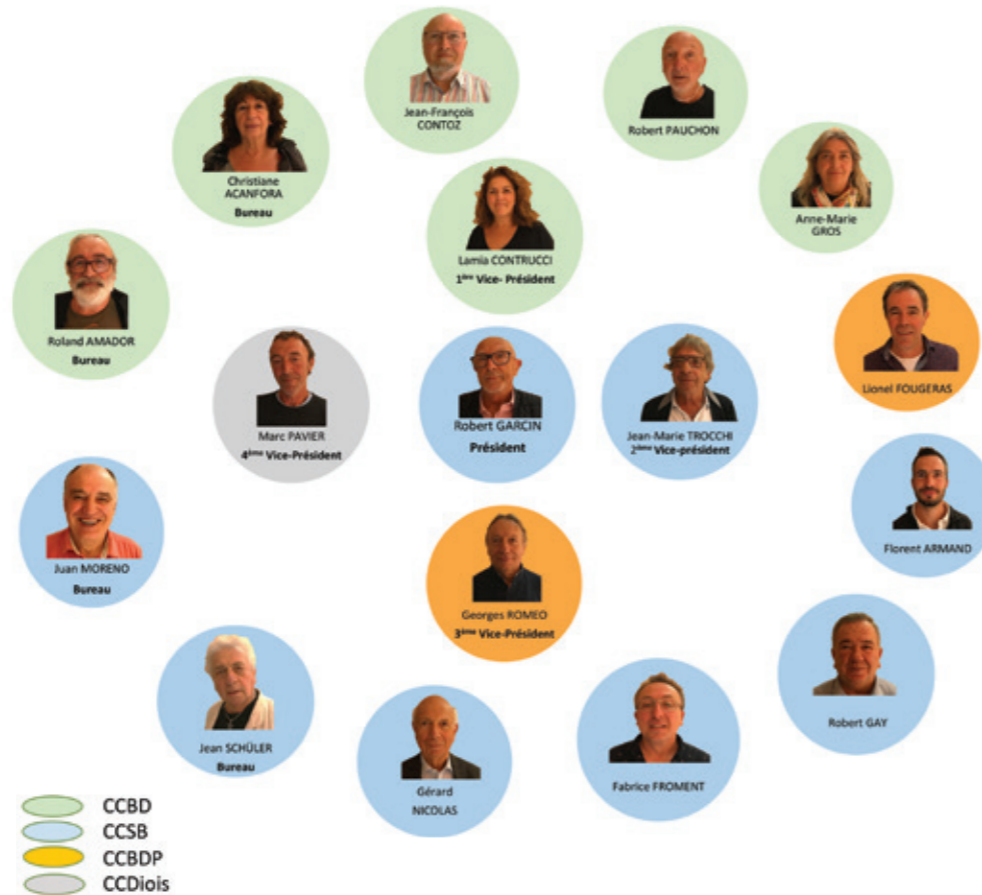
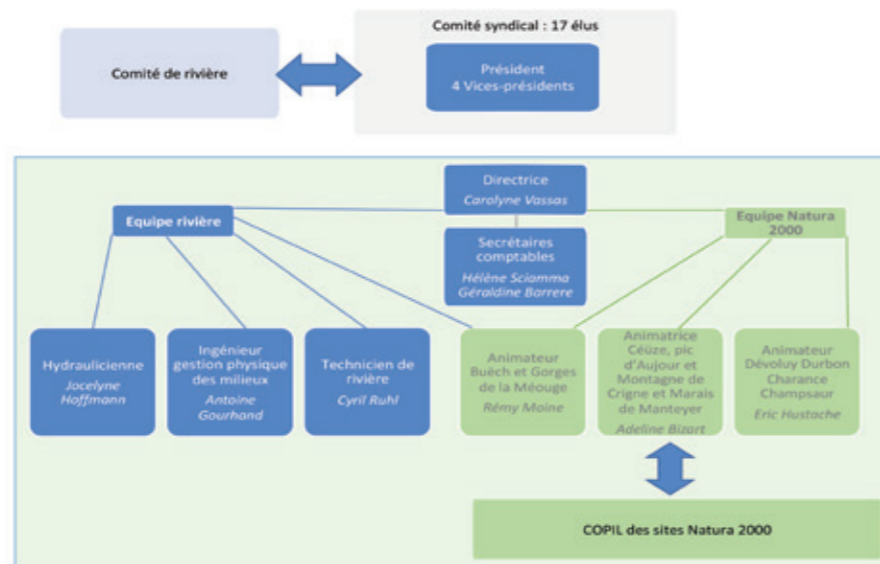


Schéma d'organisation de la structure



Le secteur d'intervention du SMIGIBA

Le SMIGIBA a été créé en 2003. C'est un syndicat mixte fermé qui porte plusieurs programmes et actions :

- ▶ **Un Contrat de rivière** : de 2008 à 2017 et poursuite des actions qui en découlent dans l'attente d'un second contrat ;
- ▶ **L'animation de 6 sites Natura 2000** (financés par les fonds FEADER^[1]) ;
- ▶ **Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI** d'intention), labellisé par l'État ;
- ▶ **Un Programme Opérationnel Interrégional du massif des Alpes (POIA)** : Programme de Gestion Intégrée des Risques Naturels porté par le SMIGIBA avec le soutien de l'Europe (FEDER) et la Région Sud PACA.

Le SMIGIBA est en charge de l'**entretien du lit et des rives du Buëch et de ses affluents**.

Il anime également la **gestion de la ressource en eau sur le territoire**.

Dans le cadre de ses compétences, le syndicat apporte également un **soutien important et une assistance technique aux communes et aux riverains** face aux différentes problématiques d'intérêt général qu'ils peuvent rencontrer.

Il a également pour mission d'assurer une **sensibilisation aux enjeux environnementaux et aux risques naturels** auprès des scolaires et du grand public.

Exemple de réalisation récente du syndicat : la protection de la décharge de Val-Buëch-Méouge

Les phénomènes d'érosion sont naturels et nécessaires au bon fonctionnement du cours d'eau. Cependant, il peut être nécessaire d'engager des travaux dans certains secteurs pour protéger des personnes et des biens pouvant être menacés. Ainsi, au niveau de la commune de Val-Buëch-Méouge, les crues du Buëch ont généré des érosions importantes en rive droite.

Ces érosions ont fini par mettre à nu une ancienne décharge entraînant une pollution importante. De nombreux déchets ont ainsi été emportés en aval de la rivière. L'évacuation de la décharge étant un projet difficile à réaliser tant techniquement que financièrement, le SMIGIBA a organisé des travaux de protection afin de stopper cette érosion. Des techniques de génie végétal ont ainsi été utilisées pour renforcer les berges.

Concrètement, le SMIGIBA a implanté des épis végétalisés (mélange de bois morts et vivants, de limons et d'alluvions) bloqués contre la berge par des pieux câblés les uns aux autres. Le syndicat favorise ce type d'interventions lorsque le

site le permet. Ces projets sont l'occasion d'associer des travaux d'entretien (développés en P.5) avec la protection d'un enjeu particulier. L'opération a donc permis de favoriser le bon fonctionnement du cours d'eau au travers de l'entretien de la végétation et de stopper la pollution importante qu'il subissait.

Pour réaliser les travaux, le syndicat a fait appel à l'entreprise de travaux publics POLDER avec laquelle un marché d'entretien du Buëch et de ses affluents a été passé pour 2 ans. À l'aide d'une pelleuse, les pieux sont battus en force dans le lit du Buëch en deux rangées entre lesquelles sont disposés les bois morts et vivants associés à du remblais. Ce système permet de ralentir les crues contre la berge et de générer des dépôts limoneux qui favoriseront la repousse des végétaux vivants.

À terme, c'est le fonctionnement d'une berge naturelle qui est recréé et ce sont les végétaux qui en assurent sa stabilité. Progressivement, des habitats naturels, favorables à la faune des cours d'eau, pourront se développer.



Situation géographique :

- > 2 régions (AuRA, Sud PACA)
- > 3 départements (05, 26, 04)
- > Bassin versant de 1 490 km² :
 - 120 km de cours d'eau principal ;
 - 500 km d'affluents
 - Affluent rive droite de la Durance

Situation administrative :

- 4 communautés de communes membres du syndicat
- 63 communes - 36 000 habitants

Équipe technique :

- Équipe Natura 2000 : 3 personnes (2,4 ETP)
- Équipe rivière : 3 personnes (2,6 ETP)
- Secrétariat : 2 personnes (1,2 ETP)
- Direction : 1 personne (1 ETP)



Photo de la réalisation des travaux de génie végétal à Val-Buëch-Méouge pour la protection de la décharge

[1] FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

Cet automne, d'importants travaux ont eu lieu dans le lit de la rivière sur la commune de Barret-sur-Méouge. En effet, le SMIGIBA et la commune ont collaboré pour porter des opérations d'entretien de la Méouge et de protection d'infrastructures du village. Lors de ses crues, la Méouge génère depuis plusieurs années des érosions sur des zones à enjeux pour la commune. Des canalisations d'eau potable et d'assainissement, une route communale et un ancien aqueduc avaient

été dégradés ou mis hors d'usage. En 2020, face à l'urgence de la situation, la nouvelle équipe municipale a décidé de valider les propositions d'intervention émises par le SMIGIBA.

Les travaux (à hauteur de 85 000€ H.T) ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Ils ont consisté à réaliser la protection de la route par des techniques végétales, l'évacuation de l'ancien aqueduc dégradé qui créait un risque pour les riverains,

1 Evacuation d'un aqueduc effondré

Le vieil aqueduc au lieu dit les Bussets s'est écroulé progressivement sur lui-même en raison des phénomènes d'affouillement au pied de ses piles. Son évacuation était indispensable pour éviter d'abord des risques d'accident mais aussi le blocage des écoulements lors des prochaines crues.



Démolition de l'aqueduc dégradé

3 L'enfouissement d'une canalisation d'eau potable



La canalisation d'eau potable alimentant le village de Barret traverse la Méouge sous son lit. Étant trop faiblement enfouie, elle a fini par se retrouver à nu au fil des érosions. Les travaux ont permis de réenfouir la canalisation en profondeur sous le lit mais aussi sous le champ en rive droite pour prévenir d'éventuelles futures érosions.

4 Une protection de berge pour la route communale

La route communale en rive gauche de la Méouge a été largement endommagée lors des dernières crues et a nécessité d'être coupée à la circulation. Le SMIGIBA a dimensionné le chantier pour la commune (voir encadré). Les travaux ont consisté à réaliser une protection en technique mixte c'est-à-dire faisant appel au génie civil et au génie végétal. Des blocs d'enrochements ont été disposés sous le lit de la Méouge pour protéger des phénomènes d'affouillements. Le talus a été reconstitué par la réalisation d'une fascine en pied de berge et d'un lit de plançons sur la partie supérieure. Une fascine consiste à entremêler des branches de saules entre 2 rangées de pieux et ainsi à opposer une résistance mécanique importante lors des crues. Le lit de plançons est une superposition de plusieurs couches sur le talus. Elles sont composées de branches de saules, de terre et d'un géotextile pour les maintenir. À terme, les végétaux vont grandir et protéger la nouvelle berge des érosions par

leur développement racinaire. En face de cette protection, le lit de la Méouge a été élargi pour favoriser l'écoulement des crues.

En parallèle de ces travaux, le SMIGIBA a assuré les travaux d'entretien du lit mais également accompagné des riverains dans des travaux de protection d'enjeux agricoles et d'intérêt général (prise d'eau, terres agricoles...).

2 Protection d'une canalisation d'assainissement

Proposition de techniques «rustiques» et végétales pour la protection d'une conduite d'assainissement menacée par les érosions. À coût limité, elles consistent à réaliser des épis végétalisés qui utilisent le fonctionnement naturel de la rivière en favorisant le dépôt de sédiments dans la zone d'érosion.



Protection de la berge et du talus de la route communale par fascine et lits de plançons

Pourquoi et comment entretenir les rivières?

Quand on parle d'entretien de rivières, on évoque essentiellement les opérations qui consistent à intervenir sur la végétation des cours d'eau et sur les atterrissements (îlots présents dans le lit de la rivière). Ces opérations sont récurrentes car la végétation est vivante, se développe, se régénère et peut nécessiter une gestion active.

1 Travaux manuels sur la ripisylve

La ripisylve est le nom donné à la végétation qui se trouve sur les berges et dans le lit des cours d'eau et qui se développe tout au long de la rivière. Cette végétation est nécessaire pour maintenir les berges, créer un ombrage et limiter le réchauffement de l'eau, filtrer les eaux de ruissellement parfois polluées qui s'écoulent vers le lit de la rivière mais aussi pour offrir des habitats à toute une faune piscicole, riche dans la vallée du Buëch. Cependant, la végétation peut parfois générer des risques notamment dans les traversées de village. Le SMIGIBA intervient donc pour limiter les risques d'encombrement de bois morts (embâcles) à proximité des ponts, pour favoriser les écoulements lors des crues et pour réduire les risques de chutes d'arbres ou de branches à proximité de routes ou d'habitations. Dans ces cas de figure, il s'agit d'opérations d'abattage, d'élagages ou d'évacuation d'embâcles. De manière générale, le syndicat fait appel à des entreprises forestières suite à la détermination des zones d'intervention. Ces opérations d'entretien sont plus pertinentes sur les affluents du Buëch ou sur les secteurs amont où le Buëch n'est pas trop large.



Abattage d'un gros peuplier écroulé sur la digue de Veynes



Travaux de broyage et d'élargissement du lit du Buëch avec la création d'un chenal secondaire

Comme la plupart des grands cours d'eau de piémont des Alpes du sud, le Buëch est une rivière «en tresses». Son fonctionnement naturel présente de nombreux chenaux divagants, formant des divisions et des connexions entre ses bras où se dessinent des bancs formés d'alluvions. Dans certaines

L'entretien du lit de la rivière

Chaque année le SMIGIBA réalise des travaux d'entretien de la végétation des berges du Buëch et de ses affluents. Depuis 2010, plus de **80 km de berges du Buëch et 70 km de linéaire de ses affluents ont été entretenus. C'est l'ensemble du bassin versant qui est couvert par ces travaux au travers d'un programme pluriannuel.**

En 2020, les travaux ont été répartis sur plusieurs secteurs. Dans la Méouge, d'importantes interventions d'entretien du lit ont eu lieu à Barret-sur-Méouge en lien avec les travaux portés par la commune (cf page précédente). Sur le secteur du Buëch aval (au sud de Serres), les interventions ont eu lieu dans la zone comprise entre les communes de Mison et Val-Buëch-Méouge. Enfin, sur les affluents, le SMIGIBA est intervenu sur le torrent de la Glaisette (à Veynes), du Drouzet (à Furmeyer) de la Blème (à l'Épine), de la Méouge (à Séderon et Salérans), du Maraize (à Chabestan), de la Blaisance (à Montjay) et du Céans (à Orpierre). Le SMIGIBA a pu également rajouter une intervention à la demande du maire de Saint-Julien-en-Bauchène sur un arbre tombé dans le Grand Buëch.

2 Essartement et scarification

zones de divagation, le Buëch peut être très large (jusqu'à 400m au sud de Laragne) afin de permettre le passage des crues importantes.

Durant une longue période sans crue importante, les bancs de galets et de graviers, appelés localement «iscles», se végétalisent naturellement par des saules, aulnes et peupliers et sont de plus en plus difficilement «mobilisables» lors des crues car le système racinaire de la végétation fixe les alluvions. En parallèle, on peut observer l'enfoncement du chenal en eau, phénomène appelé incision. Aussi, afin de rétablir un équilibre dans le fonctionnement du Buëch, des opérations sont nécessaires pour favoriser la reprise des «iscles» lors des crues. Cela permet d'une part de limiter les risques d'inondation en

conservant un lit large pour les écoulements et d'autre part de préserver un fonctionnement hydromorphologique particulier et favorable à une faune et une flore inféodées.

Techniquement, le syndicat met en oeuvre des interventions d'essartement (broyage de la végétation) et de remobilisation des atterrissements. Des tracteurs forestiers interviennent pour broyer des surfaces importantes qui se végétalisent dans le lit et une pelleteuse «remue» les galets de ces îlots par décompactage (au godet) ou par scarification (avec des dents profondes qui labourent la zone). Parfois, de nouveaux chenaux sont créés dans ces zones pour donner un nouvel espace d'écoulement lors des crues et limiter les risques sur des berges menacées par les érosions.

Randonnées conférences sur les risques naturels

Cet été, le SMIGIBA a proposé, en plus de ses animations habituelles, des randonnées permettant la lecture et l'interprétation du paysage en fonction des risques naturels.

Les intervenants ont d'abord expliqué la formation des paysages de nos vallées et précisé comment la géologie influe sur la genèse des aléas auxquels notre territoire est soumis. La question des risques naturels a été introduite dans un second temps, car il n'y a de risques que s'il y a des enjeux. Dans les secteurs visités, les participants ont pu observer le choix difficile de l'implantation des villages par rapport aux aléas naturels : se prévenir des inondations et des crues torrentielles trop fréquentes, se protéger des chutes de pierres et garder les meilleures parcelles pour l'agriculture. Les lieux pour développer les villages ont souvent été choisis parce qu'ils étaient les moins exposés à l'aléa le plus fréquent. Dans certains cas, où les conditions étaient trop extrêmes, des villages ont même fini par être abandonnés.



Ces randonnées-conférences ont pu être organisées grâce au soutien financier de l'Europe (fonds FEDER) dans le cadre du Programme opérationnel interrégional du Massif des Alpes.

Recensement des repères de crue

Qu'est-ce que la culture du risque ?

On entend par culture du risque l'entretien sur le long terme de la mémoire des événements passés. Elle passe par la collecte d'informations (témoignages, photographies, marques) et par une sensibilisation aux risques. L'objectif de cette culture est de faire prendre conscience à tous les acteurs (élus, citoyens, techniciens...) de la vulnérabilité de leur territoire afin qu'ils développent individuellement ou collectivement un ensemble de comportements adaptés pour faire face à une éventuelle menace.

En ce qui concerne la culture du risque inondation, le repère de crue est un outil fondamental.

Qu'est-ce qu'un repère de crue ?

C'est une marque qui matérialise le niveau atteint par les plus hautes eaux connues. Elle peut prendre la forme d'un trait de peinture, d'une marque inscrite dans la pierre, d'une plaque portant la date de l'événement et le niveau de l'eau, mais cela peut être également une photo horodatée et rattachée à un lieu. Ces repères peuvent être mis en place après une inondation ou une crue importante.

Les repères de crues permettent de signaler aux riverains qu'une zone a été un jour inondée et qu'elle pourrait l'être à nouveau. Ils permettent également, si leur nombre est suffisamment important, de mesurer l'étendue des inondations.

La loi « Risques » de 2003 (article L563.3 du Code de l'Environnement) impose aux

collectivités territoriales exposées au risque inondation :

- ▶ La réalisation d'un inventaire des repères de crue existants ;
- ▶ L'installation de repères physiques correspondant aux crues historiques ou aux nouvelles crues exceptionnelles, en un nombre suffisant et visibles du plus grand nombre ;
- ▶ L'entretien et la protection des repères.

Les repères de crues ainsi recensés doivent être renseignés dans la base de données nationale des repères de crues créée par Vigicrues :

<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>

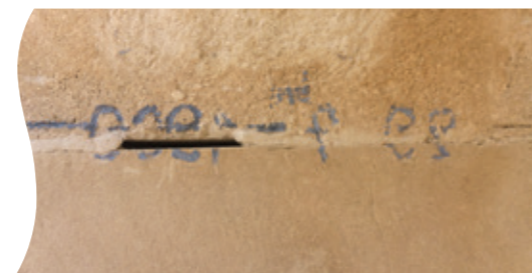


Cette base de données est une plateforme collaborative, à laquelle tout le monde peut contribuer : les citoyens, en apportant leurs témoignages et les collectivités en y renseignant leur inventaire.

Les repères de crues sont rattachés à un site (lieu ou support : pont, mur, maison...) : il peut ainsi y avoir plusieurs repères de crues pour le même site, chaque repère étant rattaché à un événement.

Sur le territoire du Buëch, très peu de repères de crues physiques existent. Le SMIGIBA a donc dressé un inventaire de l'ensemble des photos des rivières en crues du territoire en les datant (jour et heure) et en les comparant aux courbes de hauteurs d'eau enregistrées par les stations de mesures.

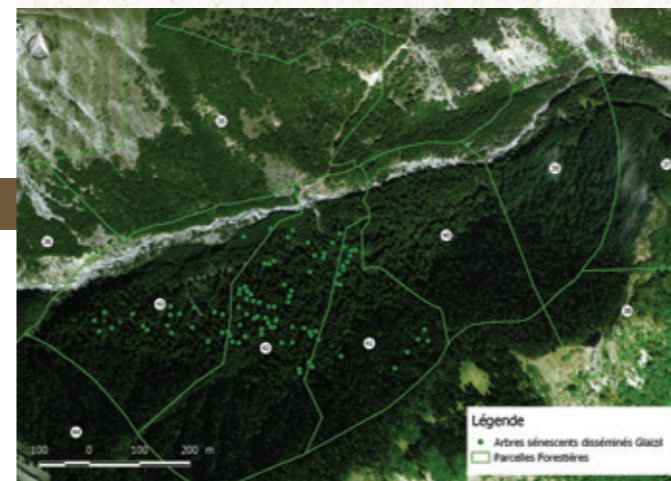
124 repères de crues ont ainsi été identifiés pour 75 sites différents. Ces repères concernent principalement les crues qui ont eu lieu depuis 2008, même si certains sont plus anciens comme sur cette photo qui indique la marque de la crue de 1900 sur l'église de Séderon.



Si vous disposez d'informations sur les niveaux atteints lors d'une crue, vous pouvez donc soit nous les transmettre afin de compléter l'inventaire du SMIGIBA, soit les enregistrer directement sur la plateforme collaborative nationale.

Contrat Natura 2000

Les forêts anciennes (cf. Fil du Buëch 2019) sont de véritables réservoirs de biodiversité notamment grâce à la présence d'arbres de gros diamètres, de bois mort sur pied et au sol, qui offrent des niches écologiques variées et un potentiel d'accueil pour une grande variété d'espèces (mousses, champignons, insectes, oiseaux, chiroptères, ...).



ainsi été identifiés et seront exclus de toute exploitation forestière pour une durée de 30 ans. Ce type de programme est financé par les Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). La commune du Glaizil va ainsi bénéficier de plus de 15 000 € d'aides pour la réalisation de cette action qui sera complétée par l'implantation de panneaux d'information. Gageons que ce dispositif améliorera le statut de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire sur ces secteurs à forte naturalité.

*En forêt,
30% de la biodiversité
se trouve
dans le bois mort !*

Des contrats Natura 2000 favorisant le développement de bois sénescents permettent de laisser vieillir les peuplements forestiers et laissant ainsi s'exprimer les caractéristiques naturelles de ces écosystèmes. En 2020, la commune du Glaizil dans le Champsaur a mis en place ce type d'action sur des parcelles de forêt communale (Bois des Auberges) relevant du régime forestier et identifiées comme forêts anciennes. 92 arbres aux forts critères de naturalité ont

Le marais de Manteyer

Le site Natura 2000 «Marais de Manteyer» est classé Zone de Protection Spéciale (ZPS) : c'est une zone privilégiée pour la préservation des oiseaux et de leurs habitats naturels. Depuis les années 1980, les scientifiques ont recensé plus de 150 espèces d'oiseaux sur le marais de Manteyer. Le marais représente un véritable atout pour la survie des oiseaux, qu'ils soient de passage (migrateurs) ou présents à l'année. Il est possible d'y observer ou d'y entendre, entre autres, la pie grièche écorcheur, le pouillot véloce et de Bonelli, des rapaces tels que le milan noir, le circaète Jean-le-Blanc ou le hibou des marais. En vue d'étudier les populations d'oiseaux du marais, le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRPBO) réalise des suivis chaque année pour mieux connaître les espèces présentes.



Un nouvel animateur pour les sites Natura 2000 «Buëch» et «Gorges de la Méouge»



Après une première expérience au sein du Parc National des Écrins, Rémy MOINE a intégré le SMIGIBA depuis le 1er Décembre 2020 en tant que chargé de mission Natura 2000 sur les sites du Buëch et des Gorges de la Méouge.

Pour toutes informations :
117, Chemin du Sellas - La Tour et les Combes
05 140 ASPREMONT
Tél : 09.66.44.21.26
Port : 06.73.41.58.17
e-mail : rmoine.smigiba@orange.fr

Les sorties estivales

Chaque année, les différents sites Natura 2000 animés par le SMIGIBA vous proposent un calendrier de sorties pour découvrir la nature pendant l'été. En cette année particulière, vous avez été très nombreux à vouloir profiter de ces visites en immersion, tout en respectant les gestes barrières ! Notre programme 2020 s'est articulé autour de 30 sorties sur des thématiques diverses et a touché environ 450 personnes des Hautes-Alpes et d'ailleurs ! Vous pouvez retrouver le calendrier estival sur le site internet du SMIGIBA (www.smigiba.fr) ainsi que sur le site internet de Natura 2000 Hautes-Alpes (<http://hautes-alpes.n2000.fr/>) à partir du printemps.

Les suivis environnementaux



Austropotamobius pallipes



Austropotamobius pallipes
Ecrevisses à pieds blancs

Les écrevisses à pattes blanches (*austropotamobius pallipes*) sont suivies chaque été lors de prospections nocturnes sur le Buëch et certains affluents. Les agents observent la présence ou l'absence des crustacés dans les cours d'eau. Les écrevisses autochtones sont des marqueurs importants car cette espèce est très sensible à la pollution des eaux et à la qualité physique des cours d'eau. Une autre écrevisse, « invasive » celle-ci, est également présente dans le Buëch et sur certains affluents à partir de Serres jusqu'à la Durance. Il s'agit de l'écrevisse « Signal » ou « de Californie » (*Pacifastacus leniusculus*) qui concurrence fortement les autochtones. Ce suivi permet d'observer si cette « indésirable » colonise d'autres secteurs sur le bassin du Buëch.

L'invasive renouée du Japon

À propos des végétaux, un suivi minutieux est réalisé à chaque saison estivale sur les Renouées du Japon ou « Renouées invasives ». Une opération d'ampleur avait été menée en 2013 consistant à éradiquer mécaniquement les 150 massifs de Renouée indésirables présents sur le petit Buëch. Bien qu'il subsiste aujourd'hui 4 petites « tâches » de Renouée sur le petit Buëch (outre le cas de la ville de Veynes) la situation est contrôlée. Ce suivi permet d'attester que ces travaux ont été très efficaces.



Ancien massif de renouée sur le Petit Buëch avant les travaux du SMIGIBA en 2013



ORCHAMP : Observatoire spatio-temporel de la biodiversité et du fonctionnement des socioécosystèmes de montagne

En tant que gestionnaire de sites Natura 2000, le SMIGIBA participe également, dans la Zone Atelier Alpes, à divers programmes de recherche scientifique pluridisciplinaire dont la « Sentinelle des Alpes ».

Ce dispositif regroupe plusieurs suivis aux thématiques variées :

Implanté sur les versants du Pic de Bure, l'Observatoire des Relations Climat - Homme - milieux Agro-sylvo-pastoraux du Massif alPin a pour objectif de suivre sur l'ensemble de l'arc alpin français l'évolution à long terme des biodiversités (végétation, ADN et activité enzymatique du sol, forêt, bois mort, faune, climat, usages...) le long de gradients altitudinaux.

< Inventaire insectes à l'aide d'un parapluie Japonais - Dévoluy - 1700 m.



Flore Sentinelle

Piloté par le Conservatoire Botanique National Alpin, le programme Flore Sentinelle permet d'étudier et de suivre les espèces végétales et les habitats naturels à haute valeur patrimoniale (combes à neige, éboulis froids, Serratule à feuille de chanvre d'eau...)

Pour aller plus loin :

<http://www.za-alpes.org/> • <https://orchamp.osug.fr/>
<https://floresentinelle.fr/>



Suivi Flore Sentinelle - Dévoluy - 2020

LE SMIGIBA

(Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents)

- ▶ 17 élus
- ▶ 4 Communautés de communes membres
- ▶ 550 km de cours d'eau
- ▶ 9 employés
- ▶ 6 sites Natura 2000 (Buëch, Marais de Manteyer, Gorges de la Méouge, Dévoluy Durban Charance Champsaur, Ceûze Montagne d'Aujourd'hui, Pic de Crigne, Montagne de Saint-Genis et Bec de Crigne)
- ▶ 1 contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre »
- ▶ 1 PAPI d'intention

LE SMIGIBA

117 Chemin du Sellas
La tour et les Combes
05140 ASPREMONT
Tél. 09 66 44 21 26
smigiba05@orange.fr
www.smigiba.fr



CRÉDITS
Directeur de publication : R. Garcin - Textes et photos : SMIGIBA, sauf mentions contraires
Conception graphique : Cam et Léon - www.cam-et-leon.com
Données de publication issues des informations transmises par les municipalités et dans l'unique objet de l'envoi du bulletin annuel du SMIGIBA. Pour toute demande de réclamation contactez nous à l'adresse smigiba05@orange.fr

